

BRETTEVILLE SUR ODON

Arrondissement de CAEN

Canton de Caen I

Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT DEUX
Le 2 décembre 2022 Le 12 décembre 2022 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : **Etaient présents :**

Le 16 décembre 2022

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, BENKHADDA, DAUSSE, DORÉ,
 FERY, LEFEVRE, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

En exercice : 27

Messieurs : BOUFFARD, BRUNEAU, DEGUSSEAU, DUTHILLEUL,
 FAUDOT, LE MASSON, LESUEUR, MORAND,
 MORTREUX, RICHET, SAINT-MARTIN.

Présents : 22

Votants : 27

Absents excusés :

Madame	COLLET	<i>(pouvoir à D.MORAND)</i>
Madame	HOCHET	<i>(pouvoir à O.SAINT MARTIN)</i>
Madame	LOUBET	<i>(pouvoir à M.BENKHADDA)</i>
Monsieur	LEBOURGEOIS	<i>(pouvoir à S.BOUFFARD)</i>
Monsieur	SIMON	<i>(pouvoir à G.LE MASSON)</i>

François DEGUSSEAU a été élu secrétaire

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire expose que, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, il appartient au Conseil municipal de fixer les effectifs des emplois communaux à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de :

- ✓ Créer un poste de rédacteur principal 2ème classe à temps complet au **1^{er} janvier 2023**.
- ✓ Fermer 1 poste de rédacteur à temps complet au **1^{er} janvier 2023**.

Si nécessaire les emplois permanents peuvent être pourvus de manière permanente par un agent non titulaire de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Accusé de réception en préfecture
 014-211401013-20221212-20220707-DE
 Date de télétransmission : 19/12/2022
 Date de réception préfecture : 19/12/2022

.../...

.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✚ DÉCIDE d'adopter la modification du tableau des effectifs :

➤ Filière « Administrative » :

- ✓ **Création d'un poste de rédacteur principal 2ème classe à temps complet au 1^{er} janvier 2023**
- ✓ **Fermeture d'un poste de rédacteur à temps complet au 1^{er} janvier 2023**

Adopté à l'unanimité

Date de publication : 16 décembre 2022

Certifié exact,

Pour extrait conforme,

En Mairie, 16 décembre 2022

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20221212-20220707-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022